

Les Iroquois qui rôdaient sur le fleuve et dans les environs de la place furent longtemps à s'apercevoir de ce qui venait de se passer. Le lendemain, mercredi, 3 (1) juillet, les deux capitaines iroquois reçurent le baptême des mains du Père Ménard. Le registre de la paroisse porte : "Anno Domini 1652, 3 Junii, ego Renuatus Ménard, sacerdos societatis Jesus baptisavi sine ceremoniis in sacello nostro, captivos duos hostes Agontarisati et ta Akenrat, Prior *Franciscus* vocatus est, posterior *Petrus*. Uterque sequenti die igne vitam fenierunt." Ils furent brûlés le 4 juillet.

Leur supplice, joint à l'attitude des Sauvages des Trois-Rivières, irrita les Iroquois déjà préparés à frapper coup. Leur bande, qui était de quatre-vingts guerriers le 2 juillet, s'étant grossie d'une quarantaine d'autres, ils pillaient et ravageaient les maisons et massacraient ceux qui s'éloignaient du fort.

Entre Montréal et les Trois-Rivières, les chemins étaient coupés.

Dans les derniers jours de juillet (le 25), une troupe de plus de cent Sauvages quitta les Trois-Rivières pour aller vers Montréal surprendre les Iroquois. En deux occasions ces guerriers firent le coup de feu avec succès, ils rentrèrent aux Trois-Rivières le 7 août.

#### LXVIII

Sur ces entrefaites, M. Duplessis-Bochart, qui était allé à Québec revint aux Trois-Rivières.

On s'attendait à quelque entreprise considérable de la part des ennemis.

Le 18 août, quatre habitants des Trois-Rivières, Mathurin Guillet, La Boujonnier, Rochereau (Pierre?) et le chirurgien Plassey, descendant par le fleuve au cap de la Madeleine, furent attaqués, à l'entrée du Saint-Maurice, par huit canots iroquois. Guillet et La Boujonnier périrent sur place, tandis que Plassey et Rochereau étaient emmenés captifs.

Ce dernier outrage détermina le gouverneur à sévir contre ceux qui s'en étaient rendus coupables, car devenant chaque jour plus fatiguants et plus fiers, enflés qu'ils étaient par leurs récentes victoires, les Iroquois commençaient à ne plus regarder les forts et les retranchements français comme des barrières infranchissables. Leur infliger un châtiment signalé était bien le désir des habitants du Canada, mais faute de moyens suffisants pour aller les écraser dans leurs cantons, il fallait se résigner à rester chez soi le fusil à la main, sur le qui-vive, à voir la campagne ravagée par ces féroces

(1) Le registre des Trois-Rivières porte "3 Junii," mais nous avons la certitude que le fait eut lieu le 3 juillet. D'ailleurs le registre de cette année a dû être écrit après coup; on y voit le mois de mai après le mois d'août, une partie des mois d'octobre et de mars dans celui de novembre, puis les mois de juin, juillet, et septembre entremêlés.